



**2018 DEVE 74** Subventions (11 790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au « Printemps des cimetières ».

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris souhaite valoriser ses cimetières, lieux patrimoniaux exceptionnels, mais encore pour la plupart d'entre eux mal connus. Outre leur fonction mémorielle, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique diversifié. Ils présentent également un grand intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité, végétale et animale.

La création du cimetière du Père Lachaise et des autres grands cimetières parisiens va s'accompagner du développement d'un art funéraire très riche. La situation exceptionnelle du Père Lachaise conduit au classement de la partie romantique en 1962 et à l'inscription au titre des monuments historiques, en 1983, de tous les monuments construits avant 1900. L'entrée principale et 12 monuments sont, en outre, classés monuments historiques. Mais les autres cimetières parisiens, intra ou extra-muros, portent également témoignage de cette qualité et plusieurs abritent des monuments classés.

Par ailleurs, la notion de parc où se recueillir, méditer et où l'on a plaisir à se promener dans la quiétude se traduit dans l'aspect très végétal des cimetières parisiens. Sur les 422 hectares que représentent ces cimetières, 80 hectares sont des espaces verts. Les cimetières abritent plus de 33 000 arbres de 102 essences différentes ainsi que de nombreux massifs arbustifs et des haies. Ils sont donc de précieux réservoirs de biodiversité végétale et animale, que l'arrêt de tous les traitements phytosanitaires début 2015 a encore renforcés.

La Ville de Paris veille à conserver la qualité remarquable de ses cimetières et à maintenir cet équilibre sensible entre funéraire, patrimoine bâti et végétal. En particulier, une politique volontariste de conservation et de restauration des sépultures les plus emblématiques est menée depuis plusieurs années.

Pour inciter un nouveau public à découvrir la diversité des cimetières parisiens intra et extramuros, la Ville de Paris organise le samedi 26 mai 2018 le premier « Printemps des Cimetières ». Evénement gratuit, il fait l'objet d'une programmation variée à travers les angles historiques, patrimoniaux, artistiques (musique, littérature, photographie, théâtre, peinture ou encore sculpture) et environnementaux. Elle comprendra notamment des visites guidées, expositions, prestations artistiques et actions d'information du public, sous réserve que la découverte de ces lieux reste compatible avec la destination première des sites dédiés au recueillement.

Une programmation a été mise en place à l'initiative des services municipaux. Au total, une douzaine d'animations sont proposées par la ville dans les cimetières suivants :

- Cimetière du Montparnasse (14e) : visite sur le thème du cinéma au Montparnasse
- Cimetière de Passy (16e) : visite sur le thème du patrimoine funéraire du XXème siècle
- Cimetière des Batignolles (17e) : visite patrimoniale

- Cimetière de Montmartre (18e) : diffusion d'un film (vues aériennes du cimetière de Montmartre)
- Cimetière du Calvaire (18e) : visite historique
- Cimetière Saint-Vincent (18e) : visite sur le thème des arbres
- Cimetière du Père-Lachaise (20e) : stand sur l'entretien de la végétation
- Cimetière du Père-Lachaise (20e) : visite culturelle (grands noms de la gastronomie française)
- Cimetière parisien de Pantin (93) : visite naturaliste et photographique
- Cimetière parisien de Saint-Ouen (93) : visite sur le thème de la biodiversité
- Cimetières de Montparnasse, de Montmartre, d'Ivry et de St Ouen : information (stand « zéro phyto »)
- Cimetière de Bagneux et de St Ouen : animation culturelle

Par ailleurs, à l'occasion du Printemps des cimetières, les agents municipaux mettront en place dans les principaux cimetières parisiens des espaces « En parler ne fait pas mourir » qui permettront de répondre aux questions posées par les Parisiens sur le service public funéraire et de présenter leur travail.

D'autre part, dans le cadre de cette programmation, Christian Guémy, sous le pseudonyme C215, artiste de renommée nationale et internationale, a proposé à la Ville de Paris de créer bénévolement deux œuvres au cimetière parisien situé à Ivry-sur-Seine qui seront dévoilées au public le 26 mai 2018. Le projet de convention entre l'artiste et la Ville de Paris pour la réalisation de cette œuvre fait l'objet de la délibération 2018 DEVE 84.

En complément de la programmation à l'initiative des services municipaux, un appel à projets a été lancé. Sur les 41 projets reçus suite à cet appel à projets, 17 ont été retenus.

Chacun des porteurs de projet s'est engagé à respecter les principes d'une charte destinée au respect de la sérénité des cimetières qui prévoit notamment de n'utiliser aucune musique amplifiée et de ne pas impacter le déroulement des inhumations.

Je vous propose d'attribuer une subvention à chacun de ces 17 projets, pour un montant global de 11 790 euros. Les subventions seront ainsi attribuées à :

- l'association Florimont, pour son projet d'installation d'articulture sur le thème « Graines d'ici-bas, graines d'au-delà », avec deux marches naturalistes guidées le matin et l'après-midi, dans le cimetière Montparnasse (14<sup>e</sup>) – montant : 2 000 euros ;
- l'association Passerelles 17 – Régie de quartier du 17<sup>e</sup> Nord-Est, pour son projet de visite du cimetière des Batignolles (17<sup>e</sup>) pour en présenter la biodiversité, ainsi que de création d'un hôtel à insectes et de nichoirs – montant : 1 500 euros ;
- l'association Les Appels d'Orphée, pour son projet de visite guidée interactive et technique sur les activités de l'association dans le domaine de la restauration des monuments funéraires, dans le cimetière de Montmartre (18<sup>e</sup>) – montant : 800 euros ;

- l'association Le Petit Ney pour son projet de deux balades chantées au cimetière de Montmartre (18<sup>e</sup>), le parcours étant établi en fonction des artistes inhumés – montant : 400 euros ;
- l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique, pour son projet de visites-conférences organisées toute la journée dans le cimetière du Calvaire (18<sup>e</sup>) – montant : 800 euros ;
- l'association La Compagnie Par Has'arts pour son projet de bibliothèque-salon de lecture hors les murs au cimetière de Belleville (20<sup>e</sup>) – montant : 500 euros ;
- l'association Fabrik Pédaludique pour son projet de parcours dans et autour du cimetière de Charonne (20<sup>e</sup>), abordant l'histoire du quartier et les personnages notables inhumés dans le cimetière – montant : 250 euros ;
- l'association Ornatus pour son projet de promenade historique dans le cimetière de Charonne (20<sup>e</sup>) et de mise en valeur d'un patrimoine « oublié » – montant : 300 euros ;
- l'association Musique Ensemble XXe, pour son projet de concert de guitares classiques acoustiques afin de jouer des pièces d'auteurs classiques et contemporains, dans le cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 300 euros ;
- l'association Lachaise Musical, pour son projet de promenade musicale et commentée rendant hommage aux personnalités inhumées au cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 90 euros ;
- l'association La Cordée, pour son projet de deux promenades-concerts au cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>), afin de jouer des airs d'opéra, d'opérette et des chansons françaises devant la tombe de leur auteur ou de leur interprète – montant : 500 euros ;
- l'association La Mémoire Néropolitaine, pour son projet d'exposition de photos des cimetières du monde disposées autour de la chapelle intitulée « La mémoire néropolitaine » située avenue de la Chapelle, dans le cimetière du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) – montant : 500 euros ;
- l'association Pics et perches, pour son projet de huit visites guidées permettant de découvrir les plantes sauvages au cimetière parisien d'Ivry – montant : 600 euros ;
- l'association Les rivages, pour son projet d'hommage au groupe Manouchian et à l'Affiche Rouge au cimetière parisien d'Ivry, prévoyant la récitation par cinq comédiens du poème « Strophes pour se souvenir » d'Aragon et des échanges avec les visiteurs – montant : 2 000 euros ;
- l'Office de tourisme intercommunal de Plaine Commune Grand Paris, pour son projet de visite guidée du cimetière parisien de Saint Ouen sur les thématiques patrimoniales et environnementales – montant : 200 euros ;
- l'association Harmonie La Renaissance, pour son projet de concerts de musique classique dans le cimetière parisien de Thiais – montant : 800 euros ;
- le Comité départemental de la randonnée pédestre de Paris, pour son projet de randonnée parisienne permettant de relier plusieurs cimetières des 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements – montant : 250 euros.

Enfin, 7 autres animations viendront compléter la programmation et seront réalisées dans les cimetières suivants :

- Cimetière du Père-Lachaise (20e) : démonstration du savoir-faire du Collectif des Graveurs parisiens
- Cimetière du Père-Lachaise (20e) : visites thématiques (le cinéma, l'égyptologie, les Femmes au Père Lachaise, le métro au Père Lachaise)
- Cimetière du Père-Lachaise (20e), Cimetière de Montmartre (18e) et Cimetière du Montparnasse (14e) : visites historiques, culturelles et environnementales
- Cimetière parisien de Bagneux (92) : visite ornithologique
- Cimetière parisien d'Ivry (94) : visite naturaliste et ornithologique avec écoute et observation de la biodiversité
- Cimetière parisien d'Ivry (94) : visite historique du cimetière

La dépense globale d'un montant de 11 790 euros sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2018 DEVE 74** Subventions (11 790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au « Printemps des cimetières ».

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du \_\_\_\_\_, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au « Printemps des cimetières » ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 11 790 euros est attribuée pour les projets des associations suivantes retenues dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au « Printemps des cimetières » :

- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Compagnie Par Has'arts, dont le siège social est situé 19 bis, rue de l'Orillon 75011 Paris ;
- une subvention de 250 euros est attribuée à l'association Fabrik Pédaludique, dont le siège social est situé 52 bis, boulevard Chanzy 93100 Montreuil ;
- une subvention de 300 euros est attribuée à l'association Ornatus, dont le siège social est situé 66, rue des Couronnes 75020 Paris ;
- une subvention de 800 euros est attribuée à l'association Les Appels d'Orphée, dont le siège social est situé 9, avenue Gallieni 94250 Gentilly ;
- une subvention de 400 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney, dont le siège social est situé 10, avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris ;
- une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Passerelles 17 – Régie de quartier du 17<sup>e</sup> Nord-Est, dont le siège social est situé 190, avenue de Clichy 75017 Paris ;
- une subvention de 800 euros est attribuée à l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique, dont le siège social est situé 44-46, rue François Miron 75004 Paris ;

- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Florimont, dont le siège social est situé 5-9, place Marcel Paul 75014 Paris ;
- une subvention de 300 euros est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe, dont le siège social est situé 3, square Roland Garros 75020 Paris ;
- une subvention de 90 euros est attribuée à l'association Lachaise Musical, dont le siège social est situé 40, rue Lauriston 75116 Paris ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Cordée, dont le siège social est situé 10, place Gambetta 75020 Paris ;
- une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Mémoire Néropolitaine, dont le siège social est situé 25, rue Saulnier 75009 Paris ;
- une subvention de 600 euros est attribuée à l'association Pics et perches, dont le siège social est situé 4, rue Vermot 39600 Mesnay ;
- une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Les rivages, dont le siège social est situé 72, avenue Ledru Rollin 75012 Paris ;
- une subvention de 200 euros est attribuée à l'Office de tourisme intercommunal de Plaine Commune Grand Paris, dont le siège social est situé 1, rue de la République 93200 Saint-Denis ;
- une subvention de 800 euros est attribuée à l'association Harmonie La Renaissance, dont le siège social est situé 85, quai d'Austerlitz 75013 Paris ;
- une subvention de 250 euros est attribuée au comité départemental de la randonnée pédestre de Paris, dont le siège social est situé 6, rue Paulin Enfert 75013 Paris.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention fixant les modalités d'octroi de la subvention à l'association Florimont pour sa participation au printemps des cimetières, dont le texte est annexé à la délibération ;

Article 3 : La dépense globale d'un montant de 11 790 euros sera imputée au chapitre 65, domaine fonctionnel P5111, destination 511 000 30, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.